

Pada Blabla n° 45

15 septembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	2
ON Y ÉTAIT	2
À l’Agora « Comportements défis » animée par Aline Garnier et Raphaël Arellano (4 juin)	2
À la conférence « Comprendre ses camarades Asperger » co-organisée par PADA et l’école d’ingénieurs ESISAR de Valence (6 septembre)	3
ON Y SERA	4
À une visite et une rencontre avec la direction et les professionnels de l’Association La Providence (4 septembre)	4
Aux Forums des Associations de Valence et Tournon-sur-Rhône (7 septembre)	4
À la réunion du comité technique de Passe A (17 septembre)	4
À la conférence « Scolarisation des élèves avec autisme » (5 octobre)	4
À la conférence « Autisme et sexualité » (14 octobre)	4
À l’agora « Difficultés avec les changements, rigidité, persévération, intérêts limités, difficultés de réciprocité... Pourquoi cela se produit-il souvent chez les personnes avec autisme » (15 octobre)	5
SUR LE SITE D’AUTISME FRANCE	5
Toupi s’inquiète de la réforme des allocations handicap de l’enfant prônée par l’Igas	5
Les orthophonistes entrent à l’école pour la rééducation liée au handicap	6
Affronter la vie quotidienne : stratégies compensatoires des adultes autistes	8
Éric Piriou, directeur du Centre de preuves société inclusive : « Le but est de diffuser les bonnes pratiques inclusives avec une vision universaliste »	8
DIVERS	10
Remerciements	10
Bienvenue	10
Informations sur le Sport Adapté 26/07 : rentrée 2019	10
AGENDA	11
CONTACT	12

ÉDITO

Cartable, crayons, cahiers, tenue de sport : c'est la rentrée de votre enfant et vous souhaitez que toutes les chances soient de son côté pour sa scolarisation. Nous attendons vos témoignages afin de mieux cerner la réalité de chaque parcours scolaire, qu'il s'agisse de scolarisation totale ou partielle à l'école ordinaire ou en établissement spécialisé. De nouveaux parents ont rejoint la commission scolarisation et sont prêts à s'investir. Nous attendons vos retours soit via notre journal soit par mail sur notre site : planete.autisme.drome.ardeche@gmail.com.

Votre présidente,
Mireille Baraz

ON Y ÉTAIT

À l'Agora « Comportements défis » animée par Aline Garnier et Raphaël Arellano (4 juin)

Tout d'abord les conférenciers, qui sont éducateurs spécialisés et partenaires professionnels de notre association, ont rappelé que l'autostimulation est nécessaire pour la personne et n'est pas un comportement défi. Puis ils ont listé les compétences sociales que tout enfant même autiste devrait maîtriser et qui sont importantes pour prévenir et gérer les comportements défis. Elles ont été définies et explicitées par Medhi Liratni, docteur en psychologie à Montpellier :

- rester en présence d'un partenaire ;
- accepter le contact physique ;
- savoir demander un renforçateur ;
- savoir se diriger immédiatement quand on appelle la personne ;
- s'asseoir immédiatement sur demande ;
- regarder en direction du partenaire à l'appel de son prénom ;
- avoir la capacité d'imitation ;
- savoir attendre sur demande ;
- donner un objet sur demande ;
- savoir demander de l'aide ;
- savoir demander une pause.

Ils ont ensuite précisé les domaines importants de l'inclusion, au nombre de deux : l'accessibilité (l'adaptation de l'environnement) et la compensation (donner de l'aide et des outils).

Un comportement défi est observable et mesurable. Il est très important de l'observer précisément dans la fréquence, l'intensité et la durée, d'où l'importance des grilles d'observation, le principal outil de l'analyse fonctionnelle. Pour cela, il faut observer :

- les antécédents, ce qui se passe avant le comportement défi, les éléments déclencheurs, les conditions favorisantes ;

- les manifestations elles-mêmes : blessures corporelles, dommages de matériel, actions inadaptées au contexte, qui limitent les interactions sociales ou interfèrent dans les apprentissages, retrait important, autostimulations envahissantes ;
- les conséquences, ce qui se passe après, la réaction de l'adulte.

Tout comportement défi a une fonction : soit éviter, soit obtenir des stimulations externes ou internes. Le plus important et le plus difficile est d'identifier cette fonction.

Les outils pour mieux gérer les comportements défis sont :

- agir sur les antécédents : rendre l'environnement prévisible, le structurer, faciliter la communication, donner des consignes simples et claires.
- travailler le choix, permettre à la personne de demander une pause, adapter l'environnement au niveau sensoriel, montrer un coin repos-détente où elle pourra aller.

Nous les remercions pour leur contribution très réussie.

À la conférence « Comprendre ses camarades Asperger » co-organisée par PADA et l'école d'ingénieurs ESISAR de Valence (6 septembre)

Le 6 septembre, à 13h, Gwendoline Girodin, psychologue spécialisée, et Bénédicte Rossi, maman d'une jeune femme Asperger actuellement étudiante, ont présenté de manière concise et imagée d'exemples le syndrome et son impact pour un étudiant à l'université. En effet, cette année, deux jeunes recrues de première année de l'école d'ingénieurs valentinoise sont Asperger et souhaitent que leur syndrome soit reconnu par l'école, et connu de leurs camarades. À l'initiative de leurs proches, l'ESISAR a contacté PADA afin de trouver des intervenants capables d'expliquer à l'ensemble de leurs camarades ce que signifie être Asperger en général, les difficultés engendrées dans les apprentissages universitaires, et dans les relations sociales entre étudiants.

Cette expérience est une première sur le site universitaire de Valence, et crée un précédent : la chargée de mission Handicap et Accessibilité de l'Université Grenoble-Alpes a elle-même fait le déplacement de Grenoble pour assister à cette conférence, saluer les intervenantes et louer le cercle vertueux... Force est de constater que cette impulsion des familles a reçu une réaction très constructive à l'école, où le directeur des études de première année, M. Tran Minh, et la responsable de Scolarité, M^{me} Chavarot, ont immédiatement saisi l'opportunité de mieux comprendre le syndrome d'Asperger pour l'ensemble des acteurs (enseignants et étudiants de l'ESISAR).

En cette période de rentrée parfois très dure pour les personnes avec autisme et leurs proches, une vraie belle démarche d'inclusion qui nous remet du baume au cœur !

ON Y SERA

À une visite et une rencontre avec la direction et les professionnels de l'Association La Providence (4 septembre)

Aux Forums des Associations de Valence et Tournon-sur-Rhône (7 septembre)

À la réunion du comité technique de Passe A (17 septembre)

L'objectif est de préparer la conférence du 21 novembre destinée au monde du travail, afin de sensibiliser à l'autisme les entreprises et les acteurs de l'insertion professionnelle et créer de nouveaux partenariats.

À la conférence « Scolarisation des élèves avec autisme » (5 octobre)



6^{ème} édition – conférence gratuite

Scolarisation des élèves avec autisme

Gwendoline Girodin, psychologue du dev. Socio-cognitif
Et Delphine Mauuary-Maetz, enseignante spécialisée

- Présentation de l'autisme
- Accueillir l'élève
- Aspects pédagogiques

Samedi 05 octobre 2019

9h à 12h

IUT de Valence

Amphi E001-- 51 rue B. de Laffemas Valence

secretair@planeteautisme@gmail.com, ou www.planeteautisme-dromeardèche.fr



À la conférence « Autisme et sexualité » (14 octobre)

Le 14 octobre de 14 heures à 17 heures au Pôle de Besignoles (8-10, route des Mines) à Privas, vous proposons une conférence sur le thème de l'autisme et la sexualité, assurée par M^{me} Sandra Morati, éducatrice spécialisée et formatrice. Cette conférence est destinée à un large public : personnes porteuses d'autisme, familles, professionnels, citoyens...

En voici une brève présentation. La sexualité est un élan de vie qui anime chaque être humain. Les manifestations sexuelles diffèrent selon la personne, son âge, son genre, ses particularités sensorielles, cognitives et affectives, sa personnalité, mais aussi selon le milieu dans lequel elle évolue et les moments de sa vie. Pour les personnes autistes, l'accès à une vie intime et sexuelle est souvent rendu difficile par leur situation de handicap : particularités perceptives, difficulté à comprendre les codes sociaux, traitement particulier du langage verbal et non verbal, dépendance dans la vie quotidienne, vie en institution... Pourtant, la vie affective et sexuelle est pour toute personne, qu'elle se trouve ou non en situation de dépendance, un droit et un besoin fondamental pour le bien-être

physique, émotionnel et relationnel. Cette conférence vise à transmettre aux personnes concernées des points d'appuis élémentaires pour favoriser l'accès à une vie intime et sexuelle au plus près des besoins de chacun(e). La conférence est gratuite sur inscription avant le 11 octobre à : secretaire.planeteautisme@gmail.com.

À l'agora « Difficultés avec les changements, rigidité, persévération, intérêts limités, difficultés de réciprocité... Pourquoi cela se produit-il souvent chez les personnes avec autisme » (15 octobre)

Cette Agora sera animée par Maëva Roulin, neuropsychologue clinicienne, à 19 heures (Maison Relais Santé de Valence). Dans cette agora, elle se propose d'expliquer et d'approfondir les fonctions qui nous permettent de nous adapter à toutes les situations nouvelles : les fonctions exécutives. Dans les Troubles du Spectre de l'Autisme, celles-ci se développent de façon atypique. Quelles sont les particularités au niveau cérébral ? Comment cela se manifeste-t-il au niveau des comportements ? Quels sont les impacts en vie quotidienne ? M^{me} Roulin partira du développement classique des fonctions exécutives, pour détailler ensuite le fonctionnement exécutif dans l'autisme. Inscriptions avant le 10 octobre : secretaire.planeteautisme@gmail.com.

SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

Toupi s'inquiète de la réforme des allocations handicap de l'enfant prônée par l'Igas

L'association Toupi s'inquiète du manque d'étude d'impact de la réforme des allocations liées au handicap de l'enfant proposée par l'Igas. Elle analyse les risques pour certaines familles et les zones d'ombre du rapport d'inspection.

Le premier des cinq chantiers ouverts par la Conférence nationale du handicap (CNH) a concerné l'amélioration et la simplification de la compensation du handicap pour les enfants. Membre du groupe de travail, l'association Tous pour l'inclusion (Toupi) analyse dans un document publié sur son site Internet les préconisations du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). L'association parentale juge les conclusions « hâtives » et « porteuses de nombreux risques pour les familles ».

« La mission a mené une réflexion bien trop ambitieuse sans avoir les moyens de vérifier la validité de ses conclusions », explique l'association dans son argumentaire. Elle rappelle que l'Igas n'a pu mener dans le temps court qui lui était imparti une étude d'impact des solutions avancées alors que ces études faisaient partie des demandes du secteur associatif dès le début des travaux. Toupi regrette par ailleurs que le groupe de travail n'ait eu communication par l'Igas d'aucun élément sur le montant envisagé des prestations. Toutefois, avec les montants indicatifs du rapport, l'association détecte d'ores et déjà plusieurs situations où les allocataires seront perdants.

Quelle prise en charge par la sécurité sociale ?

Toute l'architecture de la réforme part de l'hypothèse que les frais de prises en charge et de soins partiellement couverts par les compléments de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) soient à l'avenir pris en charge par la Sécurité sociale. Il s'agit des prises en charge des

psychologues, des psychomotriciens et des ergothérapeutes mais pas des éducateurs qui relèveraient eux de la prestation de compensation du handicap (PCH). Mais l'association s'inquiète de la façon dont l'Igas propose d'encadrer ces remboursements, à l'image du forfait précoce autisme.

« L'Igas recommande que toute prise en charge soit encadrée par des protocoles nationaux de diagnostic et de soin (PNDS), enlevant toute liberté de prescription aux médecins », commente-t-elle. Elle précise que l'idée de ces PNDS suppose d'établir un protocole de prise en charge pour tout type de handicap, « alors même qu'il n'est pas certain qu'on puisse mettre un diagnostic précis en face de chaque handicap ». Toupi s'inquiète également de la notion d'investissement social introduite par le rapport : « cette idéologie ouvre donc la voie à l'idée qu'il conviendrait d'éviter de financer de coûteuses prises en charge à des enfants dont le handicap est sévère et dont les progrès ne sauraient être suffisants pour rentabiliser cet investissement social ».

Impact non mesuré

Toupi estime en outre que la question de l'évaluation de la réduction du temps de travail de l'aidant n'est pas du tout abordée dans le choix proposé par l'Igas de transférer cette indemnisation — actuellement versée par de la PCH ou troisième complément de l'AEEH — à l'allocation de présence parentale (APP). De plus, elle s'inquiète du risque, pour certains parents ayant plusieurs enfants handicapés, de voir cette indemnisation amputée. Par conséquent, elle souligne l'urgence de réaliser une étude d'impact avant toute décision.

Enfin, l'association s'inquiète de la capacité des maisons départementales du handicap (MDPH) à absorber les demandes d'une PCH attribuée sur des critères élargis à 300 000 enfants de plus que les 20 000 bénéficiaires actuels et les 100 000 bénéficiaires des compléments d'AEEH, sachant que, dans certains départements, les familles doivent attendre plus d'une année pour voir étudiée leur demande de PCH. En conclusion, Toupi estime que la mission Igas est allée au-delà du mandat que lui a confié le gouvernement et fait des propositions dont elle n'a pas évalué l'impact. Elle espère que le gouvernement sera prudent avant de s'approprier les recommandations de cette mission.

Les orthophonistes entrent à l'école pour la rééducation liée au handicap

<https://www.fno.fr/actualites/cadre-legislatif/la-fno-signe-un-protocole-daccord-sur-linterpretation-de-la-convention/>

Les orthophonistes libéraux pourront désormais intervenir dans les établissements scolaires, les lieux d'accueil des jeunes enfants et les centres de formation pour la rééducation des publics en situation de handicap.

Dans un communiqué envoyé le 16 juillet, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, et Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé chargé de la Protection de l'enfance, se félicitent du protocole d'accord signé entre les représentants des orthophonistes et l'Assurance maladie, permettant la prise en charge des soins réalisés notamment en milieu scolaire.

De son côté, la Fédération nationale des orthophonistes (FNO) se réjouit sur son site Internet de cette « étape majeure, dans la parution des règles professionnelles attendues depuis plusieurs années

par notre profession, en levant un écueil réglementaire et en éloignant définitivement le danger de l'installation d'un cabinet d'orthophonie ou de l'exercice non justifié dans un lieu d'enseignement ou de formation. »

Jusqu'à présent, les orthophonistes libéraux ne pouvaient être pris en charge par l'Assurance maladie pour des interventions réalisées en dehors de leur cabinet, du domicile du patient ou de structures de soins. Un avenant, signé le 28 juin entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et la FNO, rend désormais possible l'intervention en milieu scolaire, au sein de lieux d'accueil auprès des enfants en situation de handicap ou dans un lieu de formation auprès des adultes en situation de handicap. Cette « *interprétation extensive* » de la convention du 31 octobre 1996 est applicable depuis le 15 juillet.

Une reconnaissance du handicap supérieure à 50 %

Quatre conditions doivent être respectées pour cette extension de prise en charge :

- l'évaluation orthophonique ainsi que le projet thérapeutique du patient élaborés par l'orthophoniste doivent avoir mis en évidence que tout ou une partie de l'intervention orthophonique devait être effectuée en « milieu écologique » ;
- le patient pour lequel les soins sont délivrés doit avoir fait l'objet d'une reconnaissance administrative de son handicap avec un taux égal ou supérieur à 50 % ;
- la réalisation à titre dérogatoire des soins d'orthophonie au sein d'un établissement scolaire, d'un lieu de formation ou sur un lieu d'accueil auprès de patients handicapés a été décidée, à la suite d'une évaluation préalable par l'orthophoniste de la situation du patient, en concertation le cas échéant avec le patient majeur, avec les représentants légaux, avec les intervenants autour du patient ;
- le patient ne doit pas être déjà bénéficiaire de soins d'orthophonie pris en charge au sein d'une structure médico-sociale ou sanitaire.

Première avancée, cet accord exclut donc de fait l'intervention auprès d'enfants qui n'ont pas de reconnaissance du handicap par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou dont la reconnaissance du taux d'incapacité est inférieure à 50%, même si ces derniers bénéficient de plusieurs séances d'orthophonie hebdomadaires et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Des actes revalorisés

Par ailleurs, certains actes d'orthophonie ont été revalorisés ou créés au 1^{er} juillet, selon la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance maladie parue au *Journal officiel* du 2 juillet. Il s'agit :

- du forfait handicap : 50 euros (€) par an et par patient, déplacements compris ;
- de la majoration de 6 € par acte de rééducation, pour les enfants de moins de 3 ans ;
- du forfait post-hospitalisation de 100 € par patient sortant d'une hospitalisation liée à un accident vasculaire cérébral (AVC), une pathologie cancéreuse ou une maladie neurologique grave entraînant une dysphagie sévère et/ou des troubles de la voix ;
- de la valorisation de la prise en charge des enfants de 3 à 6 ans.

Affronter la vie quotidienne : stratégies compensatoires des adultes autistes

Comment les adultes autistes arrivent à compenser dans les interactions sociales... et est-ce que ce ne serait pas possible de simplifier cette contrainte ?

Traduction par Iulamae de « How autistic people use compensatory strategies to cope with daily life » par Francesca Happé, Lucy Anne Livingston, Punit Shah, *The Conversation* / 26 juillet 2019

Traduction des témoignages de l'article de « The Lancet » : <https://blogs.mediapart.fr/jean-vincot/blog/290719/affronter-la-vie-quotidienne-strategies-compensatoires-des-adultes-autistes>

Éric Piriou, directeur du Centre de preuves société inclusive : « Le but est de diffuser les bonnes pratiques inclusives avec une vision universaliste »

<https://cote-a-cote-inclusion.com/consortium-nouvelle-aquitaine/>

Le 25 septembre, l'ARS Nouvelle-Aquitaine inaugurerà le Centre de preuves société inclusive. Son directeur et initiateur, Éric Piriou, explique à Hospimedia les finalités de ce nouvel outil à la fois espace ressource francophone à vocation universelle et accompagnateur de la transformation des établissements médico-sociaux dans la région.

Hospimedia : « Vous êtes à l'initiative de cet outil original, le Centre de preuves société inclusive, qui consiste à diffuser toutes les démarches probantes mises en place pour développer l'inclusion sociale et la qualité de vie en autodétermination des personnes en situation de handicap. D'où est venue cette idée ?

Éric Piriou : Je suis psychologue de formation et avec ma collègue Nathalie Rihouey, qui a un parcours éducatif dans le secteur du handicap, nous avons développé depuis plus de quinze ans une activité de conseil et formation à destination des professionnels médico-sociaux. Cette activité nous a amenés à côtoyer de nombreuses initiatives intéressantes mais souvent isolées. Nos voyages d'études au Québec nous ont aussi convaincus que nous avons aussi beaucoup à apprendre des pratiques développées outre-Atlantique sur le handicap, la protection de l'enfance ou la gériatrie. Nous nous sommes également rendus compte que les experts canadiens sont en lien avec plusieurs réseaux français parallèles. Une de nos premières idées a été de mettre au point une cartographie publique des expériences de collaborations d'abord franco-québécoises, puis francophones. C'était il y a cinq ans mais, à l'époque, ce projet n'a pas rencontré de résonance.

Notre idée était de permettre aux équipes de gagner du temps en ne réinventant pas la démarche mais au contraire en la complétant avec ce qui n'existe pas encore.

Nous avons essayé de nous rapprocher d'associations médico-sociales pour leur proposer de s'appuyer avec des unités de recherche mais ça fonctionnait peu ou mal parce que l'échange de connaissances n'est pas le premier métier d'un établissement médico-social. Et la mise en concurrence des associations ne les incite pas forcément à partager leurs belles réussites. Résultat, on voyait trop souvent des équipes repenser toute une démarche qui avait déjà été développée avec succès ailleurs. Ce qui prend des années et sont autant d'années de perdues pour les usagers. Notre idée était de permettre aux équipes de gagner du temps en ne réinventant pas la démarche mais au contraire en la complétant avec ce qui n'existe pas encore ou qui est plus adapté à leur problématique spécifique. Il

fallait donc trouver un moyen de diffuser les bonnes pratiques inclusives, avec une vision universaliste, ce qui devient compliqué pour un petit cabinet comme le nôtre qui vit de ses prestations.

H. : Pourquoi avez-vous choisi d'implanter ce centre en Nouvelle-Aquitaine ?

É.P. : Les contacts avec le monde associatif nous ont incités à réfléchir à un modèle d'organisme indépendant, financé par les deniers publics. Nous avons contacté des autorités de tutelle et trouvé une oreille attentive auprès de Michel Laforcade, directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine, et Saïd Acef, son directeur de l'autonomie. L'implantation du centre en Nouvelle-Aquitaine est liée à cette rencontre mais est aussi très cohérente avec notre projet, qui est partenarial avec le consortium national canadien, dont le démarrage était à l'origine sur la province du Québec. Un territoire qui, au niveau population, se rapproche de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'association « Côte à côte » a été créée le 20 novembre 2018 spécifiquement pour porter le centre de preuve. Une association francophone avec des administrateurs français et québécois qui a pour objet la diffusion des données et pratiques probantes en appui à l'autodétermination et à la société inclusive. Nous ne voulions pas non plus réinventer ce qui fonctionne au Canada. Nous sommes partenaires du Consortium national d'expertise en inclusion sociale (CNEIS) au Québec qui, depuis dix-huit ans, développe la recherche action et l'échange de pratiques sur l'inclusion des personnes souffrant de déficience intellectuelle ou de troubles envahissant du développement (Ted). Ma collègue Nathalie Rihouey est présidente de « Côte à côte ». Daniel Boisvert, directeur du CNEIS, en est le vice-président. Moi-même je suis directeur, pour l'instant à mi-temps, du centre de preuves et vice-président du CNEIS. Pour éviter tout conflit d'intérêt, notre cabinet n'intervient plus en Nouvelle-Aquitaine. La montée en charge de l'équipe du centre de preuve sera progressive en fonction des actions de terrain que nous allons mener.

D'ici le 25 septembre, nous allons mettre en ligne une soixantaine de programmes pour lesquels nous avons eu les accords de diffusion.

E.D. : Que vous a appris l'expérience canadienne ?

É. P. : Quand ils ont pris la décision de fermer la majorité de leurs établissements médico-sociaux en 1988, les Canadiens se sont retrouvés face à un double défi qui est aujourd'hui le nôtre : donner des outils, fournir des programmes simples d'accès par tous les acteurs de la société civile pour réussir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les établissements scolaires, les entreprises... Mais il a fallu aussi augmenter l'expertise des professionnels d'intervention médico-sociaux qui se concentrent désormais sur les situations les plus complexes. Ils se sont également rapprochés de leurs voisins américains, de leur expertise sur un territoire plus vaste et leur méthodologie pour collecter des données probantes au sein de « proof centers ».

H. : Comment va fonctionner concrètement le centre de preuves ?

É.P. : En travaillant sur le montage avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, nous avons défini plusieurs objectifs. Le premier c'est d'être un espace ressources en langue française en accès libre, et là notre partenariat avec le CNEIS est d'autant plus intéressant que ces derniers ont déjà réalisé un gros travail de traduction de la littérature anglo-saxonne dans leur pays. D'ici le 25 septembre, nous allons mettre en ligne une soixantaine de programmes pour lesquels nous avons eu les accords de diffusion, soit en

téléchargement direct, soit en lien vers les sites universitaires. Cette banque de données est appelée à grossir au fil du temps.

En fonction des demandes, à compter de 2020, nous pourrions être amenés à accompagner les équipes sur le terrain.

Le deuxième objectif est d'éclairer la décision publique et le troisième d'implémenter ces programmes auprès des établissements médico-sociaux souhaitant transformer leur offre. Pour cela, nous sommes en train de construire un référentiel afin de proposer une progression et des enjeux en termes d'investissement, d'outils, de management, de formation, de sensibilisation des publics. En fonction des demandes, à compter de 2020, nous pourrions être amenés à accompagner les équipes sur le terrain. Dans un premier temps, ces deux derniers objectifs seront circonscrits à la Nouvelle-Aquitaine mais nous n'excluons pas, à terme, de développer ces activités sur un territoire plus vaste — en particulier les territoires 100% inclusifs —, avec des moyens humains et donc des financements supplémentaires. Enfin, quand le centre sera bien opérationnel, nous espérons être en capacité d'appairer des pôles de recherche-action. Là encore le partenariat avec le Canada sera un atout car nos partenaires ont développé des liens avec des chercheurs américains, et notamment l'association américaine sur les déficiences intellectuelles et du développement, qui mènent des collaborations en langue française avec leurs voisins. »

DIVERS

Remerciements

Nos très vifs remerciements pour le don de la Course du 45^e parallèle organisée par les bénévoles en étroite collaboration avec M^{me} Marie-Claude Lambert, Maire de Pont-de-l'Isère, qui développe des activités ouvertes à tous pour que les habitants se retrouvent et pour créer ainsi des moments de convivialité et de partage.

Bienvenue

Nous comptons sur une nouvelle personne pour la co-animation de nos cafés-rencontres adultes Asperger avec M^{me} Caroline Billion-Rey. Il s'agit de M^{me} Isabelle JARRAY, qui vient de suivre la formation sur la compréhension de l'autisme et qui démarre ses activités le 14 septembre. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans son nouvel engagement.

Informations sur le Sport Adapté 26/07 : rentrée 2019

Voici les différents groupes et lieux proposés :

Montélimar (centre aquatique Aloha) :

Lundi 16h-17h : activités aquatiques (enfants)

Valence (Dojo Berthelot) :

Mercredi 16h-17h : activités multisports (enfants)

17h-18h : activités gym douce (adultes)

Annonay :

Mercredi 13h-14h15 : jeux/ sports collectifs

14h30-15h30 : jeux sportifs/ activités motrices

15h45-16h20 : éveil moteur (3-8 ans)

Vendredi 18h-19h30 : athlétisme

Samedi 10h30-12h : natation (à confirmer)

Certains sont en attente de confirmation. Nous sommes aussi dans l'attente de mise à disposition de salles sur certains secteurs géographiques (Privas)...

Ces activités débuteront début octobre. Si l'une ou plusieurs de ces activités vous intéressent, n'hésitez pas à envoyer un e-mail à l'adresse celia.laniel@cdsa2607.fr.

AGENDA

- 21 septembre** Atelier Tchika Boom Splash animé par Armelle Vautrot et Pascal Viossat, de 10h-12h. Rencontre avec des adolescents entre 11 et 17 ans sans déficience intellectuelle et neurotypiques (famille, fratries, amis). Inscriptions auprès de Pascal Viossat : 06 75 13 24 33 ou viossat.pascal@gmail.com.
- 5 octobre** Conférence gratuite « Scolarisation des élèves avec autisme » à l'IUT de Valence (51, rue Barthélemy de Laffemas), amphi E001, de 9h à 12h, par Gwendoline Girodin et Delphine Mauuary-Maetz.
- 12 octobre** Café-rencontre Asperger ados à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Henri Dunant à Valence), 10h-12h et 14h-16h. Sur inscription : valerieperiot@yahoo.fr
Café-rencontre adultes Asperger à la Maison pour Tous du Petit-Charran, de 15h-17h. Un premier contact par mail est souhaité : cafe.rencontreasperger.valence@gmail.com
Café des proches à la Maison pour Tous du Petit-Charran, de 14h-17h.
Éduc'Ardèche à Aubenas de 9h à 10h, point info gratuit et ouvert à tous et à toutes, bibliothèque et matériathèque ; de 10h à 12h, atelier des parents (4 euros par personne) : 07 81 57 76 76 ou educardeche@yahoo.fr
- 12-13 octobre** Formation musicothérapie-ateliers musique et autisme : ouverte à tout public adulte, parents et professionnels, animée par Pascal Viossat, musicothérapeute, membre de la Fédération Française de Musicothérapie et musicien. Renseignements et inscriptions : centreformationpada@gmail.com ou 06 72 74 13 36. Inscriptions avant le 30 septembre.

- 14 octobre** Conférence gratuite « Autisme et sexualité » par Sandra Morati, éducatrice spécialisée et formatrice, de 14h à 17h, Pôle de Besignoles (8-10, route des Mines) à Privas. Inscriptions avant le 11 octobre : secretaire.planeteautisme@gmail.com.
- 15 octobre** Agora animée par Maëva Roulin, neuropsychologue clinicienne, sur le thème « Difficultés avec les changements, rigidité, persévération, intérêts limités, difficultés de réciprocité... Pourquoi cela se produit-il souvent chez les personnes avec autisme » à 19 heures (Maison Relais Santé de Valence) ? Inscriptions avant le 10 octobre : secretaire.planeteautisme@gmail.com.
- Dans cette agora, je vais expliquer et approfondir au sujet des fonctions qui nous permettent de nous adapter à toutes les situations nouvelles : les fonctions exécutives. Dans les Troubles du Spectre de l'Autisme, celles-ci se développent de façon atypique. Quelles sont les particularités au niveau cérébral ? Comment cela se manifeste-t-il au niveau des comportements ? Quels sont les impacts en vie quotidienne ? Je partirai du développement classique des fonctions exécutives pour ensuite détailler le fonctionnement exécutif dans l'autisme.
- 16 novembre** Educ'Ardèche à Lablachère : de 9h à 10h, point info gratuit et ouvert à tous et à toutes, bibliothèque et matériathèque ; de 10h à 12h, atelier des parents (4 euros par personne) : 07 81 57 76 76 ou educardeche@yahoo.fr
- 14 décembre** Educ'Ardèche à Aubenas : de 9h à 10h, point info gratuit et ouvert à tous et à toutes, bibliothèque et matériathèque ; de 10h à 12h, atelier des parents (4 euros par personne) : 07 81 57 76 76 ou educardeche@yahoo.fr

CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à secretaire.planeteautisme@gmail.com. Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! guillaume.desauza@yahoo.fr.

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardeche.fr et sur notre page Facebook !